

Formation professionnelle en agriculture

Appel à projet en vue de sélectionner des formations pour l'année 2017

Méthodologie

Le présent appel à projets vise à sélectionner des formations professionnelles agricoles en vertu des articles D.95 à D.114 du décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture (ci-après dénommé le « Code »).

Il repose sur l'analyse et la synthèse des conclusions établies par le Collège des producteurs dans ses travaux sur l'identification des besoins de formation du secteur agricole¹.

La démarche du Collège des producteurs – qui a permis d'aboutir à l'avis dont cet appel à projet s'inspire – résulte de la consultation de 500 producteurs, lors de tables rondes, issus d'une base de données de 2800 personnes et des réseaux de recherche et d'encadrement. Il est par ailleurs le fruit d'échanges sur les résultats de cette consultation avec 80 représentants de la recherche, de l'encadrement et de l'administration wallonne en charge de l'agriculture.

Préoccupations et attentes des producteurs

La remontée de données du terrain permet d'identifier les préoccupations, besoins et attentes des producteurs et de les différencier selon la nature des secteurs agricoles.

En agriculture conventionnelle, préoccupations transversales relatives aux productions :

Animales	Végétales
Rentabilité de la production	Santé végétale
Alimentation animale	Rentabilité
Santé animale	Génétique et sélection variétale

En agriculture bio, préoccupations :

Transversales	Productions animales	Productions végétales
Gestion de la vie du sol	Optimisation des coûts et de la qualité des aliments	Génétique et disponibilité des semences
Transformation et augmentation de la valeur ajoutée	Développer l'offre et la qualité des semences en vue de l'autoproduction	Matériel
	Gestion biologique de la santé animale	Associations variétales

¹ SCHAUS M., GROSJEAN E., Avis du collège des producteurs sur l'orientation de la recherche et de l'encadrement, Namur, Collège des producteurs, 19 juin 2015.

Attentes des producteurs par secteurs agricoles, classées par ordre prioritaire :

	Attente n° 1	Attente n° 2	Attente n° 3
Bovins laitiers	Rentabilité et coûts de production	Valorisation des prairies et des fourrages	Santé des animaux
Viande bovine	Rentabilité et commercialisation	Génétique et reproduction	Alimentation et fourrages-pâturages
Secteur porcin	Rentabilité et coûts de production	Alimentation	Génétique
Secteur avicole et cunicole	Alimentation	Santé et bien-être animal	Rentabilité
Secteur ovin et caprin	Commercialisation et rentabilité	Alimentation	Santé et gestion du parasitisme
Grandes cultures	Rentabilité et coûts de production	Génétique et sélection variétale	Santé végétale
Pommes de terre	Santé végétale	Génétique et sélection variétale	Rentabilité et coûts de production
Horticulture comestible	Santé des cultures	Rentabilité et coûts de production	Sélection variétale

Ces attentes et préoccupations des producteurs font naître des axes prioritaires de formation articulés autour des besoins exprimés :

- Un axe commun aux besoins liés à la formation de base permettant à l'exploitant de s'assurer une installation et une rentabilité durable de son exploitation
- Un axe commun aux besoins liés à l'expérience pratique agricole
- Un axe commun aux besoins liés au perfectionnement et à l'approfondissement des compétences des acteurs de terrain

De ces axes découle la nécessité de proposer des projets de formation qui répondent aux besoins identifiés. L'appel à projet décrit ci-après vise à assurer une offre de formation en lien avec les attentes et préoccupations exprimées.

Appel à projet de formation pour l'année 2017

Les opérateurs de formation sont invités à proposer des projets dans le cadre de l'appel suivant structuré en trois axes :

1. Axe Installation :

Cet axe concerne les cours de techniques agricoles et les cours de gestion et d'économie agricole, tels que définis à l'article D.99, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o et 2^o, du Code.

Il est attendu d'organiser un total de 30 sessions complètes de cours. Chaque session complète comportera un cours de techniques agricoles et un cours de gestion et d'économie agricole.

Les sessions complètes de cours seront réparties géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : 3 sessions complètes de cours (soit 3 cours de techniques agricoles et 3 cours de gestion et d'économie agricole)
- Namur : 7 cours (soit 7 cours de techniques agricoles et 7 cours de gestion et d'économie agricole)
- Luxembourg : 7 cours (soit 7 cours de techniques agricoles et 7 cours de gestion et d'économie agricole)
- Liège : 6 cours (soit 6 cours de techniques agricoles et 6 cours de gestion et d'économie agricole)
- Hainaut : 7 cours (soit 7 cours de techniques agricoles et 7 cours de gestion et d'économie agricole)

33 % de l'enveloppe budgétaire seront consacrés au financement des activités de cet axe.

2. Axe Stages :

Cet axe concerne les stages tels que définis à l'article D.99, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3^o, du Code.

Il est attendu d'organiser et encadrer un total de 250 stages.

30 % de l'enveloppe budgétaire seront consacrés au financement des activités de cet axe.

3. Axe Perfectionnement :

Cet axe concerne les cours de perfectionnement tels que définis à l'article D.102 du Code. 37 % de l'enveloppe budgétaire seront consacrés au financement des activités de cet axe.

Cinq thématiques ont été définies comme étant prioritaires :

Thématique Diversification :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants dans la valorisation des produits de la ferme, dans une optique d'assurer une meilleure rentabilité des exploitations.

Il est attendu d'organiser un total de 30 cours répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : 5 cours
- Namur : 10 cours
- Luxembourg : 5 cours
- Liège : 5 cours
- Hainaut : 5 cours

Thématique Environnement :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants dans l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. Ils concerneront également les cours de formation initiale, à destination exclusive des personnes actives dans le secteur agricole ou développant un projet d'activité dans le secteur agricole, en vue de l'obtention de la phytolice.

Il est attendu d'organiser un total de 13 cours répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : 1 cours
- Namur : 3 cours
- Luxembourg : 3 cours
- Liège : 3 cours
- Hainaut : 3 cours

Thématique Gestion :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants en matière de gestion administrative et comptable des exploitations, de marketing, et d'établissement d'un plan de culture, dans une optique d'assurer une meilleure rentabilité des exploitations.

Il est attendu d'organiser un total de 10 cours répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : 2 cours
- Namur : 2 cours
- Luxembourg : 2 cours
- Liège : 2 cours
- Hainaut : 2 cours

Thématique Informatique à la ferme :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants dans l'utilisation optimale des outils informatiques spécifiques au secteur agricole, permettant ainsi aux exploitants de mieux suivre leur production, d'anticiper les fluctuations des marchés et de remplir les démarches administratives du quotidien.

Il est attendu d'organiser un total de 12 cours répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : 1 cours
- Namur : 2 cours
- Luxembourg : 3 cours
- Liège : 3 cours
- Hainaut : 3 cours

Thématique Permis G :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants en vue de l'obtention du permis de conduire des engins agricoles.

Il est attendu d'organiser un total de 20 cours répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : 2 cours
- Namur : 6 cours

- Luxembourg : 3 cours
- Liège : 3 cours
- Hainaut : 6 cours

Un même opérateur ne peut remettre qu'un seul projet de formation.

Un projet de formation peut intégrer un ou plusieurs axes. De même, les cours proposés dans le cadre de l'axe Perfectionnement peuvent intégrer une ou plusieurs thématiques.

Pour chaque axe et pour chaque thématique, le porteur de projet peut soumettre une offre relative à une ou plusieurs provinces.

Les activités constitutives du projet soumis sont à organiser impérativement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

Les projets dont les dates des activités proposées ne s'inscrivent pas entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 seront frappés de plein droit d'exclusion et ne pourront être sélectionnés.

Les projets doivent être soumis, pour le **dimanche 29 janvier 2017 à 23h59** au plus tard, exclusivement via le formulaire électronique disponible à l'adresse suivante : <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/21147>.

Des annexes précisant le contenu des projets peuvent être jointes au formulaire électronique de soumission. Pour chaque activité de formation, elles devront, a minima, contenir les informations suivantes :

- Titre de l'activité
- Lieu où se déroulera la formation (code postal, localité)
- Durée de la formation (heures théoriques, heures pratiques)
- Nombre de participants attendus
- Profil des participants attendus (précisant leur statut socioprofessionnel : exploitants agricoles, conjoints aidants, ouvriers ou salariés agricoles, demandeurs d'emploi) et proportion de chacune des catégories
- Objectifs poursuivis (objectifs spécifiques à l'activité de formation ainsi que la manière dont ces objectifs rencontrent l'axe ou la thématique prioritaire)
- Méthodes pédagogiques mises en œuvre visant l'atteinte des objectifs (cours et évaluation)
- Profil technique et pédagogique du ou des formateur(s) attendu(s), ou retenu(s) dans le respect des procédures de marché publics le cas échéant
- Budget détaillé (frais de personnel, d'organisation, de fonctionnement, d'amortissement)

Le nombre d'activités de formation est donné à titre indicatif. Au moment de la sélection, en cas de budget non-attribué à la suite de l'analyse des projets rentrés dans un axe ou dans une thématique, des transferts budgétaires peuvent être prévus.